

TRAITÉ d'AMITIÉ, de COMMERCE et de NAVIGATION, entre Sa Majesté *Britannique* et les *Etats Unis de l'Amérique*. Signé à *Londres*, le 19me *Novembre*, 1794.

La Ratification de Sa Majesté.

GEORGE R.

GEORGE TROIS par la Grace de Dieu, Roi de la *Grande-Bretagne*, de *France* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, Duc de *Brunswick* et de *Lunenburg*, Archi-Trésorier et Prince Electeur du Saint Empire *Romain*, &c. A tous et chacun de ceux à qui ces Présentes Lettres parviendront Salut: Vû que notre très fidele et bien aimé Conseiller, *William Wyndham*, Baron *Grenville* de *Wotton*, notre principal Secetaire d'Etat pour les affaires Etrangeres, &c. &c. a pour nous conclu et signé à *Londres* avec le plénipotentiaire de nos bons amis les *Etats Unis de l'Amérique*, le dix-neuvième jour de *Novembre*. Mil sept cent quatre-vingt quatorze, un Traité d'Amitié de Commerce et de Navigation entre Nous et nos dits bons amis: Et vû que les dits *Etats Unis de l'Amérique*, ont proposé d'ajouter au dit Traité, pour faire partie d'icelui un certain article que nous consentons d'ajouter; les dits Traité et l'article additionnel étant dans les mots suivants:

SA Majesté *Britannique* et les *Etats Unis de l'Amérique*, désirant mettre fin à leurs différens par un Traité d'Amitié, de Commerce et de Navigation, en telle manière qui, sans avoir égard aux mérites de leurs plaintes et prétentions respectives, puisse le mieux produire une satisfaction mutuelle et une bonne correspondance; et aussi de regler le Commerce et la Navigation entre leurs pays, territoires et peuples, en une telle manière qui puisse les rendre d'un avantage réciproque et à la satisfaction commune, ont respectivement nommé leurs Plénipotentiaires, et leur ont donné plein pouvoir de traiter et conclure le dit Traité, c'est-à-dire: Sa Majesté *Britannique* a nommé pour Son Plénipotentiaire le Très-Honorable *William Wyndham*, Baron *Grenville* de *Wotton*, Membre du Conseil privé de sa Majesté et un des principaux Secetaires d'Etat de Sa Majesté pour les affaires étrangères; et le Président des dits *Etats Unis*, par et avec l'avis et consentement du Sénat d'iceux, a nommé pour leur Plénipotentiaire, l'Honorable *John Jay*, Juge en Chef des dits *Etats Unis*, et leur Envoyé Extraordinaire à Sa Majesté, lesquels ont consenti et sont convenus des articles suivants:

ARTICLE I. Il existera entre Sa Majesté *Britannique*, ses Héritiers et Successeurs, et les *Etats Unis de l'Amérique*, ainsi qu'entre leurs Domaines, territoires, cités, villes et peuples de toute dénomination sans exception de personnes et de lieux, respectivement, une paix ferme, inviolable et universelle, et une amitié vraie et sincère.

ART. II. Sa Majesté retirera toutes les troupes et garnisons de tous les postes et places en dedans des frontieres, accordés aux *Etats Unis* par le Traité de paix. Cette évacuation se fera d'ici au premier jour de *Juin*, 1796, et dans l'intervalle toutes les mesures nécessaires seront prises de concert par le Gouvernement des *Etats Unis*, et le Gouverneur Général de Sa Majesté en *Amérique*, pour faire les arrangements qui au préalable seront convenables pour la livraison